

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE POUR TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'USAGE À CARACTÈRE RÉEL (AVEC COMPENSATION)

ANNEXE 2

- Pour toute personne morale : copie des statuts ou extrait Kbis à jour
- Pour toute demande présentée par un mandataire : original du mandat

POUR LES LOCAUX OBJETS DU CHANGEMENT D'USAGE

- Plan de l'état actuel avec mention des surfaces habitables conformément à l'article R.111-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), certifiées par architecte ou géomètre
- Titre d'occupation ou attestation de propriété, éventuellement promesse de vente
- Annexe 1 remplie et signée par le propriétaire : attestation justifiant que le règlement de copropriété ne s'oppose pas au changement d'usage et accord si le demandeur est locataire ou occupant à titre gratuit

POUR LES LOCAUX PROPOSÉS EN COMPENSATION

- Copie de l'**autorisation d'urbanisme de changement de destination**
- Plan et état des surfaces de l'état actuel
- Plan et état futur des surfaces habitables projetées avec mention des surfaces habitables des logements conformément à l'article R.111-2 du CCH.
- Si la compensation comporte plus de 3 locaux par adresse, tableau récapitulatif comportant les rubriques suivantes : adresse, bâtiment, étage, numéro de lot (si immeuble en copropriété), logement social (oui/non), surface habitable projetée, typologie (1)
- Copie de l'acte ou attestation de mise à disposition de compensation (titre de compensation)

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À ADRESSER APRES ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DES LOCAUX DE COMPENSATION

- Copie de l'autorisation d'urbanisme de changement de destination
- Copie de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) mentionnée à l'article L.462-1 du Code de l'urbanisme
- Plans de l'état réalisé avec mention des surfaces habitables certifiées par géomètre
- Etat récapitulatif des surfaces réalisées certifiées par géomètre.

